



VILLE DU PRADET

Publié le 13/04/26

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
Séance du 27 mars 2026
PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Christian GARNIER, doyen d'âge.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Martine CABOT - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND (à partir de 9h45).

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Monsieur Hervé STASSINOS, Maire sortant qui donne ensuite la parole au Président de droit de cette séance, le doyen d'âge, Monsieur Christian GARNIER.

Monsieur GARNIER : merci. Bonjour à tous. J'ai le redoutable privilège d'être le doyen, mais je constate que ça fait la troisième fois et que personne ne veut ma place.

Nous allons commencer par installer le conseil municipal. Je vais donc faire appel de la liste dans l'ordre des suffrages exprimés en vous rappelant que la liste a été modifiée, puisqu'elle tient compte des démissions de Monsieur Bernard Pezery de la liste « Semper Supra Det », et de Gilles LEJEUNE, de la liste « Pour les Pradétans ».

Donc je procède à l'appel.

26-DCM-DGS-011 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GARNIER fait l'appel par liste dans l'ordre des suffrages exprimés :

Liste « Le Pradet que nous aimons »

- 1 - M. Hervé STASSINOS
- 2 - Mme Agnès BIASUTTO

- 3 - M. Jean-François PLANES
- 4 - Mme Magali VINCENT
- 5 - M. Serge VENNET
- 6 - Mme Graziella PIRAS
- 7 - M. Jean-Claude VEGA
- 8 - Mme Stéphanie ASCIONE
- 9 - M. Jean-Michel PEYRATOUT
- 10 - Mme Annick DUCARRE
- 11 - M. Eric GALIANO
- 12 - Mme Cécile CRISTOL
- 13 - M. Jean-Marc ILLICH
- 14 - Mme Isabelle ROGER
- 15 - M. Thomas MICHEL
- 16 - Mme Valérie CAMPENS
- 17 - M. Christian GARNIER
- 18 - Mme Chantal JOVER
- 19 - M. Ruddy GUIGGIA
- 20 - Mme Isabelle LENOIR
- 21 - M. Bernard LEJEUNE
- 22 - Mme Chantal ROUZIER
- 23 - M. Gaëtan SWINNEN
- 24 - Mme Mylène SORIANO

Liste « Pour les Pradétans »

- 1 - Mme Valérie RIALLAND
- 2 - M. Elian DEVESA
- 3 - Mme Martine CABOT
- 4 - Mme Céline PRATI
- 5 - M. Thierry MIMOUNI
- 6 - Mme Dominique ROLLAND
- 7 - M. Gabriel LADOUCE

Liste « Semper Supra det »

- 1 - Mme Emilie THOMAS

Liste « Le printemps pradétan »

- 1 - M. Laurent BAILLOUX

M. Garnier constate 32 présents sur 33 postes de conseillers municipaux.

Il annonce avoir reçu un pouvoir de M. Thomas Michel pour lui-même.
Mme Cabot donne également un pouvoir à Mme Rialland à partir de 9H45.

M. GARNIER déclare les conseillers municipaux (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Rialland souhaite prendre la parole : merci Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs, au terme d'une campagne de proximité menée sur le terrain au contact direct des Pradétans, je tiens à remercier sincèrement, les 2512 électeurs qui nous ont fait confiance. Ce résultat traduit une attente forte de changements au Pradet. Les 64 voix qui nous séparent du maire sortant illustrent le caractère particulièrement serré de ce scrutin. Au regard de cet écart très faible, ainsi que des conditions dans lesquelles ce vote s'est déroulé, nous avons décidé de saisir le Tribunal administratif de Toulon. Cette décision est une décision de responsabilité. Plusieurs faits constatés au cours de cette campagne, soulèvent des interrogations sérieuses sur sa sincérité. Ils seront désormais examinés par la justice administrative, seule compétente pour en apprécier la portée. Dans une démocratie locale chaque voix compte. Lorsqu'un doute existe, il doit être levé. C'est notre devoir envers ceux qui nous ont accordé leur confiance et plus largement envers tous les Pradétans attachés au respect des règles démocratiques. Fidèles à nos

engagements, nous resterons pleinement mobilisés pour défendre au sein de conseil municipal les intérêts de tous les Pradétans. Je vous remercie.

Monsieur Garnier demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Emilie Thomas demande la parole : Merci. Bonjour à tous, je souhaiterais vous dire que mon engagement au sein de ce conseil municipal est celui porté par les voix des Pradétans, celles et ceux que l'équipe Semper Supra Det a rencontré lors de la campagne municipale et qui veulent tous que leur voix soit entendue, écoutée et considérée.

Ainsi, j'ose espérer que durant ce conseil municipal, la majorité donnera la possibilité à l'opposition d'intégrer un ensemble de commissions, autres que celles dans lesquelles elle est déjà inscrite d'office.

Nous souhaitons une opposition constructive, écoutée et pleinement impliquée dans les dossiers, pour croiser les regards et les compétences de chacun.

Nous souhaitons également que les conseils municipaux soient filmés afin de garantir une transparence totale et montrer aux Pradétans notre capacité à travailler ensemble, au service de l'intérêt général.

Enfin, nous souhaitons que certains conseils municipaux soient proposés à des horaires et des journées qui permettraient aux actifs d'assister au moins une fois durant le mandat à l'une de ces séances et ainsi rendre nos concitoyens plus au fait du fonctionnement de notre démocratie locale. Je vous remercie pour votre écoute.

M. Laurent Bailloux prend la parole à son tour : Mesdames, Messieurs, les urnes ont livré leur verdict. Après un résultat de premier tour encourageant pour notre liste Le Printemps Pradétan, les déperditions liées à ce que l'on nomme communément « le vote utile » vers les listes arrivées dans les 2 premières positions nous a fait perdre 1/3 de nos voix au second tour.

Cette situation entraîne que nous ne rentrons au Conseil Municipal qu'avec 1 élu. J'ai ici une pensée particulière pour celle qui était deuxième sur notre liste, Alice, qui du haut de ses 24 ans, aurait eu toute sa place dans cet hémicycle.

M. Le Maire, sans aucunement contester votre victoire qui a été acquise démocratiquement, force est de constater que pour un maire sortant, l'emporter avec moins de 42% des suffrages au second tour interroge. Ce n'est pas un plébiscite et cela doit vous inciter à revoir certaines choses. Comme vous l'avez si bien dit dimanche dernier, vous avez eu chaud aux fesses.

Aujourd'hui, la situation de notre commune est inquiétante. Elle était déjà fracturée par les rivalités entre la majorité municipale et le groupe d'opposition de votre ancienne première adjointe, la campagne électorale a fini de cristalliser les divergences.

Nous sommes même en droit de nous demander si celles-ci pourront s'estomper avec le temps, pendant les 7 années de mandat à venir, tant les rancœurs vont être tenaces.

Dans ce magma duquel il va être compliqué de s'exprimer posément, nous allons essayer de porter une voix responsable, apaisante, mais ferme sur nos valeurs.

Dans un Conseil Municipal composé à 94% de membres des 2 listes arrivées en tête, ma voisine de SSD et moi allons tenter, avec 6% des postes du Conseil Municipal, de porter la parole de près de 30% des pradétanes et des pradétans qui se sont exprimé.e.s pour nos 2 listes au premier tour.

Compte-tenu de ces éléments, nous vous invitons à repenser complètement votre projet pour le Port des Oursinières, par une large consultation citoyenne.

En parallèle, pour la Calanque du Pin de Galle, plutôt que de continuer à dépenser l'argent des contribuables en contre-expertise pour tenter de discréditer les expertises judiciaires, nous pensons qu'il serait plus judicieux de rechercher les financements pour réaliser les travaux de réhabilitation, comme l'on fait depuis longtemps nos communes voisines.

Et concernant nos commerces de proximité, si vous souhaitez réellement les préserver, nous vous demandons de reconsidérer rapidement l'accord donné pour l'installation de Grand Frais et Marie Blachère en lieu et place de l'ancien Gédimat Cortelloni. Il en va de la survie de nos 2 primeurs, de notre poissonnerie, notre boucherie, notre fromagerie et nos 5 boulangeries de centre-ville.

Au niveau de la métropole, vous allez prochainement être amené à y siéger avec votre binôme local. Nous pouvons légitimement penser que vous serez au côté de la Maire de Toulon, Josée Massi, élue notamment par un report républicain des voix de gauche, dont une partie s'est effectuée dès le premier tour pour éviter un duel mortifère de deuxième tour, Bonus/Lavalette. En ce sens, nous souhaiterions que vous portiez la voix des nombreuses personnes qui se prononcent en faveur d'un tramway pour la métropole toulonnaise. Dans le contexte de la guerre au moyen Orient, nous voyons les conséquences de la hausse des coûts des carburants sur le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens. MTPM a urgemment besoin d'un transport en commun en site propre à la mesure de ses besoins. Seul un tramway peut y répondre.

Toujours en lien avec le contexte international, il nous faut garantir du mieux possible notre autonomie alimentaire. Pour cela, il est nécessaire d'élargir la ZAP en y intégrant l'ensemble des terres agricoles de la commune, afin de développer une économie agricole locale de circuit court.

D'un ordre général, il est important de mettre en place des politiques publiques qui permettront de préserver la biodiversité, les écosystèmes, en clair de préserver le vivant, qu'il soit humain, animal ou végétal, afin de respecter l'équilibre global de la chaîne.

Et enfin, rappelons qu'aujourd'hui, 70% de la population pradetane est éligible au logement social et 23% des habitations sont des résidences secondaires, en perpétuelle hausse depuis plusieurs années. Des mesures locales doivent être prises pour arrêter cette spirale infernale.

La démocratie doit vivre au sein d'un conseil municipal, dans le respect de la parole des uns et des autres. C'est dans cet esprit que nous allons participer aux conseils municipaux de ce mandat. Nous émettons le souhait d'être traités de la même manière.

Pour terminer ces propos, notre groupe tient à remercier une dernière fois tout le personnel municipal ayant permis que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions (Personnels du CTM, employé.e.s de mairie, la police municipale). Merci de votre attention.

26-DCM-DGS-012 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal installé, il convient de nommer un secrétaire de séance.

Il est de coutume de désigner le ou la benjamine de l'assemblée pour assurer cette fonction.

M. GARNIER, propose donc la candidature de M. Ruddy GUIGGIA qui est acceptée à l'unanimité.

26-DCM-DGS-013 – ELECTION DU MAIRE

M. GARNIER invite le Conseil Municipal à désigner au moins deux assesseurs pour les opérations de vote à venir, en demandant à chaque tête de liste s'il a des noms à proposer.

M. VEGA et M. LADOUCE sont volontaires pour ces rôles.

M. GARNIER invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et demande qui est candidat : Mme CAMPENS propose la candidature d'Hervé STASSINOS au nom de la liste « Le Pradet que nous aimons ». Aucune autre candidature n'est annoncée.

M. GARNIER précise à l'assemblée que chaque conseiller dispose sur sa table d'une enveloppe « élection du Maire » et un bulletin vierge où chacun écrira le nom du candidat pour lequel il vote.

M. GARNIER rappelle que l'élection est à scrutin secret et à la majorité absolue.

M. GARNIER appelle un par un les membres du conseil municipal, qui après avoir rempli son bulletin de vote, se lève jusqu'à l'urne pour voter.

Un des assesseurs fait signer le registre à chaque conseiller après son vote.

Quand le vote est terminé, les assesseurs procèdent au dépouillement à voix haute.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 22
- **M. Hervé STASSINOS** a obtenu 22 voix et est proclamé Maire.

Après proclamation des résultats, le Maire entre tout de suite en fonction et M. GARNIER lui remet l'écharpe tricolore.

M. STASSINOS, nouveau Maire préside le reste de la séance jusqu'à son terme.

Monsieur le Maire présente les Conseillers métropolitains : lui-même, Annick Ducarre et Christian Garnier.

Allocution du nouveau Maire : Bon d'abord, tout à l'heure je n'ai pas salué le public présent aujourd'hui, donc je le fais maintenant, j'attendais que tout le monde soit arrivé, donc merci pour votre présence, c'est dire si la vie municipale vous intéresse pour qu'il y ait autant de monde présent ce jour et c'est bien sûr une grande émotion que j'essaie de contenir, qui m'envahit au moment où mon ami Christian, que j'ai été voir souvent pendant la campagne, le matin, pour boire mon petit café, me remet cette écharpe de maire, pour la troisième fois consécutive. Cette écharpe m'honore autant qu'elle m'engage et m'oblige. Je dois bien sûr avoir un petit mot pour Bernard Pezery qui a fait choix de quitter le conseil municipal. J'entends et je respecte bien sûr, comme tout le monde, son choix. Mais je veux qu'il sache qu'il sera toujours le bienvenu pour apporter son expérience et surtout son amour du Pradet. Alors à tous les élus, je dis bien à tous les élus, bienvenue dans ce conseil municipal. Je souhaite une mandature basée sur le respect, l'écoute et le collectif. Nous avons un seul objectif commun, donner le meilleur de nous-même aux Pradétans, soyons-en tous dignes.

À mes élus, à tous mes élus, bienvenue dans ce conseil municipal. Je vous souhaite une mandature basée sur le respect, l'écoute, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais je suis surtout heureux de vous avoir à mes côtés, je sais que vous avez déjà de grandes et belles idées. Je sais que vous avez à cœur de respecter les engagements que vous avez pris, que nous avons pris ensemble durant ces dernières semaines auprès des Pradétans.

Pour transformer ces idées en projets concrets nous ne serons pas seuls, je tiens à saluer et remercier chaleureusement, l'ensemble des agents de notre commune. Qu'ils travaillent dans l'ombre, ou qu'ils travaillent sur le terrain, ils sont le moteur de l'action publique, on l'a vu hier soir avec les forts coups de vent, ils étaient sur le terrain très tard dans la nuit. Je sais pouvoir compter sur leur professionnalisme, leur sens du service et leur dévouement quotidien pour faire battre le cœur de notre ville. Alors ensemble, avec eux et pour vous, du concret et au travail, Messieurs et Mesdames !

Enfin, je voudrais conclure avec un mot à destination de ceux pour lesquels nous faisons tout cela : les Pradétans.

Comme je le dis souvent quand je dois refaire un trottoir, et même si ce n'est pas moi qui le fais vraiment, je ne me demande jamais si ceux qui vont l'emprunter ont voté pour moi ou pas. Aujourd'hui je suis toujours dans cette démarche. Je suis le maire de tous les Pradétans. Seul votre bien être, et le fait de vous rendre la vie toujours plus belle, m'importent. Travaillons main dans la main, en nous appuyant également sur un tissu associatif riche, des professionnels de santé, des commerçants et artisans engagés pour ce Pradet que nous aimons tant. Je vous remercie.

Le maire déroule à présent les autres points à l'ordre du jour.

26-DCM-DGS- 014 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Code Général des Collectivités Territoriales laisse la possibilité au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints, dans la limite de 30% des membres élus.

Pour Le Pradet, cela signifie la possibilité de nommer 9 adjoints, ce que je vous propose donc.

Je vous propose de faire un vote à main levée s'il n'y a pas d'objection. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

26-DCM-DGS-015 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il convient à présent d'élire les 9 adjoints comme arrêté dans la délibération précédente.

Pour la liste « Le Pradet que nous aimons », je propose les 9 noms suivants :

- Jean-François PLANES
- Agnès BIASUTTO
- Serge VENNET
- Magali VINCENT
- Jean Claude VEGA
- Graziella PIRAS
- Jean Michel PEYRATOUT
- Stéphanie ASCIONE
- Eric GALIANO

M. Le Maire demande s'il y a d'autres listes pour cette élection ? Aucune autre candidature n'est déposée.

M. Le Maire : Les agents communaux vont vous distribuer deux bulletins : 1 avec le nom des candidats de la liste de la majorité municipale, et 1 vierge sur lequel vous pourrez soit inscrire vos candidats, soit laisser le bulletin blanc.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'élire une liste complète sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletin secret.

A l'appel de votre nom, vous viendrez mettre votre bulletin dans l'urne.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- Votants : 33
- Bulletins blancs : 9
- Exprimés : 24
- Pour la liste déposée par « Le Pradet que nous aimons » : 24

Le Maire remet alors les écharpes tricolores aux 9 élus de sa liste.

Mme CABOT quitte l'assemblée et confie son pouvoir à Mme Rialland.

26-DCM-DGS-016 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, je vais vous lire la charte de l'élu local, que vous avez par ailleurs devant vous avec l'ordre du jour et les conditions d'exercice du mandat d'élu local.

Le Maire lit la charte dans sa totalité.

Cette lecture n'appelle pas de vote. Le conseil municipal en prend acte.

26-DCM-DGS-017 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration et de ne pas engorger les conseils municipaux sur ce qui relève de la gestion quotidienne d'une commune, le Code général des Collectivités Territoriales prévoit un certain nombre de délégations que le Maire peut exercer au nom du Conseil, et sur lesquelles il doit tenir les élus informés dès la réunion suivante de l'assemblée, ce qu'on appelle les décisions en communication.

Les délégations sont énumérées et limitées dans le CGCT, ce sont celles-ci qui vous sont présentées. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

7 abstentions (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M. Devesa, Ladouce, Mimouni)

26 voix pour.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.

26-DCM-DGS-018 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La commune doit se prononcer sur le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS.

Pour mémoire, sous la présidence de droit du Maire, leur nombre peut être compris entre 8 et 16, avec une parité entre les élus issus du conseil municipal et des représentants d'associations œuvrant dans le champs du social tels que fixés par le code de l'action sociale.

Compte-tenu de la très grande difficulté à trouver des associations prêtes à s'engager durablement, et des multiples annulations de réunion sur le dernier mandat, faute de quorum, il est proposé de limiter à 10 le nombre de membres, soit 5 élus et 5 représentants des associations.

Avez-vous des questions ?

Mme RIALLAND : j'ai juste une question, est-ce qu'il y aura des membres de l'opposition dans cette instance ?

M Le Maire : ça va dépendre du vote. Cette délibération consiste à fixer le nombre de membres au sein du conseil d'administration du CCAS, ensuite dans la prochaine délibération nous élirons les membres du CA.

Mme RIALLAND : j'entends Monsieur le maire, mais ma question elle est liée à cette question, c'est à dire est ce que le fait de diminuer le nombre de membres diminue aussi le nombre de membres de l'opposition ?

Monsieur le Maire : il y a 5 élus du conseil municipal, 5 élus des associations. Je ne peux pas vous répondre avant que le vote ait eu lieu, donc nous verrons dans la prochaine délibération. Je ne peux pas vous répondre autre chose, cela va dépendre des votes et des gens qui se présentent.

Nous allons donc procéder au vote : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

8 abstentions (Mmes Rialland, Cabot, Prati, Rolland et M Devesa, Ladouce, Mimouni et Bailloux)

25 voix pour.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

26-DCM-DGS-019 - ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. Le Maire : Nous venons de déterminer le nombre de représentants élus, il s'agit maintenant d'élire 5 d'entre vous puisque le Maire est président de droit.

Il s'agit d'un vote de liste à la proportionnelle, pour répondre à votre question de tout à l'heure.

Pour l'équipe de la majorité, les 5 candidats sont :

- Magali VINCENT
- Chantal JOVER
- Eric GALIANO
- Mylène SORIANO
- Isabelle LENOIR

Y a-t-il d'autres listes ?

Mme Rialland : je prends acte que le fait de diminuer le nombre de représentants, ne laisse pas de possibilité à l'opposition. Donc je propose quand même la liste suivante : Mme CABOT et M. LADOUCE.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un vote à bulletin secret sauf si la totalité des membres présents accepte un vote à mains levées, ce que l'assemblée valide à l'unanimité.

M. Le Maire : Puisque tout le monde est d'accord pour le vote à mains levées, je vous demande maintenant de choisir :

- qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les pradétans » ? 7 mains levées (Mmes Rialland, Rolland, Cabot, Prati et M Mimouni, Ladouce, Devesa)

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Le Pradet que nous aimons » ? 24 mains levées

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

S'agissant d'une élection à la proportionnelle au plus fort reste, compte-tenu que 5 sièges sont à pourvoir, sont élus : Mme VINCENT, Mme JOVER, M. GALIANO, Mme SORIANO et Mme CABOT.

26-DCM-DGS-020 - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA CLECT

M. Le Maire : La CLECT, c'est la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, qui sert, comme son nom l'indique à évaluer le montant des transferts entre la métropole et la commune.

Chaque commune membre dispose de 2 délégués. Au nom de la majorité, je propose les candidatures suivantes : la mienne et celle de Jean-Michel PEYRATOUT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme RIALLAND propose les candidatures de Mme ROLLAND et de Mme PRATI.

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour les candidats Mme ROLLAND et Mme PRATI ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidats Hervé STASSINOS et Jean-Michel PEYRATOUT ? 24 voix
2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

M STASSINOS et M PEYRATOUT sont donc élus représentants de la commune à la CLECT.

26-DCM-DGS-021 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS D'ÉCOLES

M. Le Maire : La commune dispose de 5 écoles : 2 maternelles et 2 élémentaires publiques, et un groupe scolaire privé sous contrat.

Le Code de l'éducation prévoit un conseil d'école dans chaque établissement scolaire, dans lequel siège de droit Le Maire et son représentant.

Il s'agit donc de désigner un ou plusieurs élus pour siéger dans les 5 établissements pratéens, un même élu pouvant siéger dans plusieurs écoles.

L'équipe de la majorité propose 2 noms : Graziella PIRAS et Valérie CAMPENS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme RIALLAND propose les candidatures de M. MIMOUNI et M. LADOUCE.

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour les candidats M. MIMOUNI et M. LADOUCE ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidates Graziella PIRAS et Valérie CAMPENS ? 24 voix
2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Mme PIRAS et Mme CAMPENS sont donc désignées pour représenter la commune aux conseils d'écoles.

26-DCM-DGS-022 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

M. Le Maire : La commune adhère à la mission locale pour l'emploi depuis 1992.

Pour y siéger nous devons nommer 2 membres : 1 titulaire et 1 suppléant.

Je vous propose les candidatures d'Eric GALIANO comme titulaire, et de Magali VINCENT comme suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Rialland propose les candidatures de M. MIMOUNI comme titulaire et de M. LADOUCE comme suppléant.

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour les candidats M. MIMOUNI et M. LADOUCE ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidatures d'Eric GALIANO comme titulaire et Magali VINCENT comme suppléante ? 24 voix.

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

M. GALIANO et Mme VINCENT sont donc les représentants de la commune à la mission locale pour l'emploi.

26-DCM-DGS-023 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIÈRES VAROISES

M. Le Maire : Toujours dans la même dynamique de renouvellement des instances de gouvernances des syndicats intercommunaux suite au renouvellement électoral, nous devons nommer 2 élus du Pradet, 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au syndicat des communes forestières varoises.

Je vous propose les candidatures de Stéphanie ASCIONE comme titulaire, et de Serge VENNET comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Rialland propose les candidatures de M. DEVESA et de Mme CABOT

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour les candidats M. DEVESA et Mme CABOT ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidatures de Stéphanie ASCIONE comme titulaire et de Serge VENNET comme suppléant ? 24 voix.

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Mme ASCIONE et M. VENNET sont donc les représentants de la commune au sein du syndicat des communes forestières varoises.

26-DCM-DGS-024 – DESIGNATION DES REPRESENTATNS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DU PORT DES OURSINIÈRES

M. Le Maire : Le port des Oursinières est géré par une régie avec la seule autonomie financière et est administrée par un conseil d'exploitation placé sous le contrôle du conseil municipal.

Les statuts de cette régie prévoient que le conseil d'exploitation est composé de 6 membres élus (dont le Maire de droit) et de 5 personnes qualifiées.

Nous allons donc voter 2 fois, 1 fois pour désigner les élus, et 1 fois pour valider la composition du collège des personnalités qualifiées.

En ce qui concerne les élus, l'équipe de la majorité propose la liste suivante :

- Hervé STASSINOS
- Jean-Claude VEGA
- Serge VENNET
- Chantal JOVER
- Agnès BIASUTTO
- Bernard LEJEUNE

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme THOMAS : j'aimerais juste intervenir, je me permets de dire qu'en 2020 lors du conseil municipal qui a suivi votre désignation en tant que maire, vous aviez proposé à la seule liste de l'opposition d'intégrer un élu dans la régie du port des Oursinières. L'opposition était donc considérée comme compétente pour participer à ces conseils, et même si le statut de la régie du port a changé en janvier 2025, pouvons-nous espérer que vous renouvellez cette proposition en intégrant un élu d'opposition dans votre liste composée des six conseillers ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : tout à fait, on a changé de mode de gouvernance entre temps. On a un conseil d'exploitation portuaire, ce qui est tout à fait différent mais on vous associera bien sûr aux décisions concernant le port même si vous n'êtes pas dans le conseil portuaire. C'est un peu comme pour le CCAS, on avait proposé à une personne de nous rejoindre mais en fait, il se trouve que pour avoir le quorum et pour avoir tout le monde c'est toujours très difficile. On associera notamment et en particulier sur ce projet l'ensemble des intervenants et l'opposition sur un projet qui a fait débat pendant la campagne et dont la concertation continuera dans les mois qui viennent.

Madame Rialland vous vouliez prendre la parole aussi ? Ou proposer une liste ?

Mme Rialland propose les candidatures de Mme CABOT, M. LADOUCE, M. MIMOUNI, Mme PRATI, M. DEVESA, Mme ROLLAND.

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les élus qui siégeront au conseil d'exploitation du Port des Oursinières sont donc : M STASSINOS, M. VEGA, M. VENNET, Mme JOVER, Mme BIASUTTO, M LEJEUNE.

Il convient maintenant de se prononcer sur la composition du collège des personnalités qualifiées composé de 5 membres. Je propose la reconduction des partenaires actuels, à savoir 2 sièges pour la SNPO, 1 pour Aquabulles, 1 pour le club de plongée et 1 pour le CIL des Oursinières.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre, qui s'abstient qui est pour ? Adopté à l'unanimité (33 voix pour).

26-DCM-DGS-025 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

M. Le Maire : Il s'agit de désigner un élu chargé de développer le lien Armée – Nation – Commune. Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Je propose la candidature de Serge VENNET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Rialland propose la candidature de M. DEVESA.

Je vous propose un vote à mains levées sauf s'il y a des oppositions, auquel cas les bulletins et l'urne sont prêts. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la candidature de M. DEVESA ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour la candidature de Serge VENNET ? 24 voix.

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Le correspondant Défense de la Commune sera donc M. VENNET.

26-DCM-DGS-026 - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Dans chaque commune, une Commission d'appel d'offre et Jury de concours ainsi qu'une commission de délégation de service public doivent être créées.

Pour ces 2 commissions, avant d'en élire les membres, il est nécessaire de définir les conditions de dépôt des listes. C'est l'objet de la note que vous avez reçue.

Je vous propose de dire que les listes pourront être déposées juste avant le vote, qu'elles pourront comporter moins de noms que de sièges, et que pour chacune des commissions, il pourra y avoir 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants au maximum.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote : qui est contre, qui s'abstient qui est pour ?

Adopté à l'unanimité avec 33 voix pour.

26-DCM-DGS-027 – ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Dans la suite de la délibération précédente, il nous faut maintenant élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours.

Pour mémoire, la CAO est présidée par le Maire ou son représentant et composée de 5 autres membres élus à la représentation proportionnelle, plus 5 suppléants.

Pour l'équipe de la majorité, je propose les noms suivants :

- Pour les titulaires : Jean-Michel PEYRATOUT, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, et Graziella PIRAS et Annick DUCARRE
- Pour les suppléants : Jean-François PLANES, Ruddy GUIGGIA, Bernard LEJEUNE, Eric GALIANO et Christian GARNIER
- Pour information, ma représentante sera Isabelle ROGER

Y a-t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : Mme PRATI et Mme ROLLAND comme titulaires, M. LADOUCE et M. MIMOUNI comme suppléants.

Mme THOMAS souhaite intervenir : je me permets d'intervenir une nouvelle fois, dans cette commission en 2020, vous aviez intégré dans vos rangs un élu de l'opposition. Donc je renouvelle encore une fois ma demande.

Monsieur le maire : ce sont des commissions dont la composition est définie par la loi. À l'époque vous aviez je pense plus de membres, ce qui vous a permis d'avoir un représentant au sein de la CAO. Comme c'est soumis au vote, je ne peux pas vous proposer autre chose. Désolé. Par contre ce qu'il faut voir c'est que lorsque l'on passe des marchés publics, on présente les décisions prises entre deux conseils, c'est ce qu'on appelle les décisions en communication et on met à disposition ces documents pour que la transparence soit pleine et entière.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

- Qui est pour les candidatures déposées par Mme Rialland ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidatures de la liste de la majorité municipale ? 24 voix.

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

S'agissant d'une élection proportionnelle au plus fort reste, et au regard de 5 sièges à pourvoir, les résultats sont donc, 4 personnes pour notre liste et 1 personne pour l'autre liste ce qui fait :

- Titulaire : M. PEYRATOUT, M. VEGA, Mme BIASUTTO, Mme PIRAS et Mme PRATI.
- Suppléants : M. PLANES, M. GUIGGIA, Bernard LEJEUNE, M. GALIANO et M. LADOUCE

26-DCM-DGS-028 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP

Dans la suite de la délibération précédente, il nous faut maintenir élire les membres de la Commission des services publics, même si on n'en a pas au Pradet actuellement.

Pour mémoire, la CDSP est présidée par le Maire ou son représentant et composée de 5 autres membres élus à la représentation proportionnelle, plus 5 suppléants.

Pour l'équipe de la majorité, je propose les noms suivants :

- Pour les titulaires : Jean Michel PEYRATOUT, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, et Graziella PIRAS et Annick DUCARRE
- Pour les suppléants : Jean-François PLANES, Ruddy GUIGGIA, Bernard LEJEUNE, Eric GALIANO et Christian GARNIER
- Pour information, ma représentante sera Isabelle ROGER

Y a-t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : Mme ROLLAND et Mme PRATI comme titulaires, M. LADOUCE et M. MIMOUNI comme suppléants.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

- Qui est pour les candidatures déposées par Mme Rialland ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

- Qui est pour les candidatures de la majorité municipale ? 24 voix.

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

S'agissant d'une élection proportionnelle au plus fort reste, et au regard de 5 sièges à pourvoir, les résultats sont donc de 4 sièges pour notre liste et 1 siège pour la liste de Mme Rialland :

- Titulaires : M. PEYRATOUT, M. VEGA, Mme BIASUTTO, Mme PIRAS et Mme ROLLAND.
- Suppléants : M. PLANES, Ruddy GUIGGIA, M. LEJEUNE, M. GALIANO et M. LADOUCE

26-DCM-DGS-029 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. Le Maire : Cette commission est composée du Maire qui la préside, et de 8 commissaires titulaires et autant de suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 32 noms.

Je vous invite donc à proposer au DDFIP de choisir parmi les membres du conseil municipal.

Attention, dans la note que vous avez reçue, la démission de Gilles LEJEUNE n'avait pas encore été réceptionnée par la commune.

Lors de l'envoi de la liste, nous indiquerons donc le nom de Gabriel LADOUCE à la place de celui de Gilles LEJEUNE.

Avez-vous des questions ?

On va passer au vote : qui est contre donner cette liste au DDFIP ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité avec 33 voix pour.

26-DCM-DGS-030 - DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

M. Le Maire : Il ne s'agit pas d'une élection mais bien d'une désignation sur la base du volontariat.

Pour la liste « Le Pradet que nous aimons », j'ai reçu les candidatures de :

- Ruddy GUIGGIA
- Chantal JOVER
- Eric GALIANO

Il faut maintenant 1 candidat issu de la liste « Pour les pradétans » et un candidat pour la liste « Semper Supra Det ».

Mme Rialland propose la candidature de Mme PRATI.

Mme THOMAS propose sa candidature.

Il n'y a pas de vote.

26-DCM-DGS-031 - CREATION ET CONSTITUTION DE TROIS COMMISSIONS COMMUNALES NON OBLIGATOIRES

Ces commissions non obligatoires sont un lieu d'échange et d'information pour les élus. Elles se réunissent avant chaque conseil municipal lorsqu'un point à l'ordre du jours les concerne afin notamment d'éclairer les élus sur des points techniques ou administratifs en présence des fonctionnaires en charge de ces dossiers.

Je vous propose donc la création de 3 commissions :

- Finances et administration générale
- Education, enfance, famille et sport
- Aménagement du territoire et développement durable

Je le dis surtout pour les nouveaux élus mais lorsque vous êtes désignés dans des commissions, essayez de venir parce qu'on prend du temps à l'administration, on organise des commissions donc essayez de venir pour poser toutes les questions qui permettront de vous éclairer sur la gestion de la commune.

Y a-t-il des questions ?

On passe au vote : qui est contre la création de ces commissions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité avec 33 voix pour.

M. Le Maire : Second point à régler : la composition de ces commissions doit être proportionnelle et représentative de toutes les sensibilités présentes au conseil municipal.

Pour cette raison, je vous propose de fixer à neuf le nombre de leurs membres avec :

- 5 sièges pour « Le Pradet que nous aimons »
- 2 sièges pour la liste « Pour les pradétans »
- 1 siège pour la liste « Semper Supra Det »
- 1 siège pour « Le printemps pradétan »

J'invite maintenant chaque liste à proposer ses représentants.

26-DCM-DGS-032 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour la commission Finances et administration générale, le groupe « Le Pradet que nous aimons » propose : Jean-Michel PEYRATOUT, Isabelle ROGER, Magali VINCENT, Jean-Claude VEGA, et Jean-François PLANES.

Mme Rialland propose les noms de Mme ROLLAND et Mme CABOT.

Mme THOMAS propose sa candidature.

M. BAILLOUX propose sa candidature.

La commission des finances est donc composée de : M. PEYRATOUT, Isabelle ROGER, Mme VINCENT, M. VEGA, M. PLANES, Mme ROLLAND, Mme CABOT, Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Monsieur le Maire : alors il se peut que vous ne soyez pas toujours disponibles pour venir aux commissions, que se soient pour des raisons professionnelles ou autres, mais on peut aussi faire une séance de rattrapage au téléphone ou vous pouvez demander un rendez-vous, ou poser vos questions par écrit, on peut toujours trouver une solution.

Pareil pour l'équipe de Mme Rialland, vous pouvez envoyer une autre personne en cas d'empêchement. La personne doit être impérativement élue.

Mme THOMAS : j'ai juste une question concernant la notion de commission consultative, on est d'accord qu'on vient juste consulter, on n'a pas notre mot à dire ?

Monsieur le Maire : C'est une commission d'échange et d'information.

Mme THOMAS : donc d'échanges c'est à dire qu'on va bien évidemment apporter notre éclairage sur les éléments qui sont présents dans les commissions, est ce qu'on va nous entendre ? Nous écouter ? Prendre en compte les informations ou est ce qu'elles sont déjà actées et la semaine suivante on passe au conseil municipal ? Parce que c'est à ça que je veux que l'opposition serve aussi, c'est à dire pouvoir apporter des éléments, échanger, mais pas que de la consultation.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez l'impression qu'on échange et qu'on écoute aujourd'hui ?

Mme THOMAS : Pour l'instant on construit juste une équipe, donc pour l'instant je n'ai rien à redire sur ça, on est effectivement dans un échange.

Monsieur le Maire : Et on va continuer comme ça, vous allez voir ça va bien se passer.

Mme THOMAS : Très bien, si on nous écoute c'est parfait.

26-DCM-DGS-033 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, FAMILLE ET SPORT

Pour la commission Education, enfance, famille et sport, je propose les noms de Graziella PIRAS, Agnès BIASUTTO, Eric GALIANO, Valérie CAMPENS et Isabelle LENOIR.

Mme Rialland propose les noms de M. MIMOUNI et M. LADOUCE.

Mme THOMAS propose sa candidature.

M. BAILLOUX propose sa candidature.

La commission Education, enfance, famille et sport, est donc composée de Mme PIRAS, Mme BIASUTTO, M. GALIANO, Mme CAMPENS, Mme LENOIR., M. MIMOUNI, M. LADOUCE, Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

26-DCM-DGS-034 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour la commission Aménagement du Territoire, je propose Jean-François PLANES, Annick DUCARRE, Stéphanie ASCIONE, Jean-Claude VEGA et Eric GALIANO.

Mme Rialland propose les noms de M. DEVESA et Mme PRATI.

Mme THOMAS propose sa candidature.

M. BAILLOUX propose sa candidature.

La commission Aménagement du Territoire est donc composée de M. PLANES, Mme DUCARRE, Mme ASCIONE, M. VEGA, M. GALIANO, M. DEVESA, Mme PRATI, Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les commissions non obligatoires sont maintenant créées.

26-DCM-DGS-035 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE DES SPORTS DE GLACE

M. Le Maire : Il nous faut désigner nos représentants dans ce syndicat intercommunal qui réunit les communes de Toulon, La Garde, Le Revest et Le Pradet.

Il faut donc une liste de 5 personnes, 3 titulaires et 2 suppléants.

Pour l'équipe de la majorité municipale, je propose :

- Valérie CAMPENS, Agnès BIASUTTO et Eric GALIANO comme titulaires
- Isabelle LENOIR et Graziella PIRAS comme suppléantes

Y a-t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les candidatures de Mme ROLLAND et de M. LADOUCE.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Sont donc élus comme représentants de la commune au sein du syndicat pour la pratique des sports de glace : Valérie CAMPENS, Agnès BIASUTTO et Eric GALIANO comme titulaires ; Isabelle LENOIR et Graziella PIRAS comme suppléantes.

26-DCM-DGS-036 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MINE DE CAP GARONNE

M. Le Maire : Encore un syndicat intercommunal, composé cette fois des communes de La Garde, Carqueiranne et Le Pradet.

Il nous faut désigner 4 titulaires et 1 suppléant, soit 5 personnes.

Pour la liste de la majorité municipale, je propose les noms suivants :

- Hervé STASSINOS, Christian GARNIER, Mylène SORIANO, Valérie CAMPENS comme titulaires
- Et Serge VENNET comme suppléant

Y a-t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : M DEVESA, Mme CABOT, Mme PRATI et M. MIMOUNI comme titulaires ; M. LADOUCE comme suppléant.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Sont donc élus pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la Mine de Cap Garonne : Hervé STASSINOS, Christian GARNIER, Mylène SORIANO, Valérie CAMPENS comme titulaires ; et Serge VENNET comme suppléant.

26-DCM-DGS-037 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRC)

M. Le Maire : La commune confie au SIRC la confection des repas pour la crèche, pour le portage de repas des séniors et pour le centre aéré. Il est donc important que nous soyons représentés dans le conseil d'administration.

La Pradet dispose de 2 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant. Il faut donc désigner 3 personnes.

Pour la liste de la majorité municipale, je propose les noms suivants :

- Jean Marc ILLICH et Mylène SORIANO comme titulaires
- Et Graziella PIRAS comme suppléante

Y a t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : Mme PRATI comme titulaire et M. MIMOUNI comme suppléant.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les représentants de la commune au sein du SIRC seront donc Jean Marc ILLICH et Mylène SORIANO comme titulaires, et Graziella PIRAS comme suppléante.

26-DCM-DGS-038 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

M. Le Maire : Ce syndicat, à l'heure du réchauffement climatique et des risques de submersion, joue un rôle important sur notre territoire.

Nous devons désigner 2 délégués pour représenter notre commune.

Je propose les candidatures de Chantal JOVER et de Bernard LEJEUNE.

Y a t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : Mme CABOT et M. MIMOUNI.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les représentants de la commune au sein du syndicat des communes du littoral varois seront donc Chantal JOVER et de Bernard LEJEUNE.

26-DCM-DGS-039 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SILIAT

M. Le Maire : Le Syndicat Intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de l'aire toulonnaise (appelé aussi SILIAT) joue un rôle important au Pradet, notamment l'été avec la surveillance des plages et des eaux de baignade.

Nous devons désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants, soit 4 personnes.

Je propose les candidatures de Cécile CRISTOL et Jean-François PALNES comme titulaires ; et Serge VENNET et Jean Claude VEGA comme suppléants.

Y a t-il d'autres listes ?

Mme Rialland propose les noms suivants : M. DEVESA et M. LADOUCE.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste déposée par le groupe « Pour les Pradétans » ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste déposée par l'équipe de la majorité ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les représentants de la commune au sein du SILIAT seront donc Cécile CRISTOL et Jean-François PLANES comme titulaires ; et Serge VENNET et Jean Claude VEGA comme suppléants.

26-DCM-DGS-040 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPL SAGEP

M. Le Maire : Je ne peux pas rester dans la salle pour la présentation et le vote de cette délibération.

Je dois me déporter et je laisse donc la parole à Jean-François PLANES qui va vous présenter cette délibération.

M. LE MAIRE SORT DE LA SALLE ET M. PLANES PRENS LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE.

M. Planes : Bonjour à tous, j'en profite pour remercier toutes les personnes qui sont venues assister à ce conseil d'installation et pour féliciter les nouveaux élus également qui nous ont rejoints.

Puisque Monsieur le maire ne peut pas assister à cette délibération, je vais donc la présenter.

La commune a adhéré à cette Société Publique Locale en 2014 et doit nommer un représentant au conseil d'administration. Ce représentant, une fois nommé, doit être autorisé à percevoir ce qu'on appelle les jetons de présence, pour un montant de 1000 euros par an tel que prévu dans les statuts de cet organisme.

Pour la commune du Pradet, je propose la candidature d'Hervé STASSINOS

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats.

Je vous propose de voter à mains levées si tout le monde est d'accord. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Donc combien de voix pour la candidature d'Hervé STASSINOS pour siéger au conseil d'administration de la SAGEP et percevoir les jetons de présence ?

23 voix pour

2 abstentions : Mme THOMAS et M. BAILLOUX

7 voix contre : Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa

M. STASSINOS siégera donc à la SAGEP.

Je vous remercie pour ce vote, nous pouvons demander à M. Le Maire de nous rejoindre.

26-DCM-DGS-041 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ID 83

M. Le Maire reprend sa place : Me voilà de retour pour vous présenter la délibération suivante qui porte sur la désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la Société Publique Locale ID83.

Je propose la candidature de Jean-Claude VEGA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Rialland propose la candidature de Mme ROLLAND.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la candidature de Mme ROLLAND ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la candidature de M. VEGA ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

M. VEGA est donc élu pour siéger à ID 83.

26-DCM-DGS-042 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SIVAAD

M. Le Maire : Le Syndicat Varois d'Aide aux Achats Divers aide les communes membres à la passation de marchés pour différents achats comme les denrées alimentaires, les fournitures.

Il permet d'avoir de meilleurs tarifs en négociant les prix sur la base de plus grandes quantités que si la commune négociait seule face aux fournisseurs.

Pour siéger au sein du Conseil d'administration de ce syndicat, il faut désigner 4 membres, 2 titulaires et 2 suppléants.

Je propose la liste suivante : Isabelle ROGER et Jean-Michel PEYRATOUT comme titulaires, et Graziella PIRAS et Jean-Claude VEGA comme suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Rialland propose les noms de Mme CABOT et Mme ROLLAND comme titulaires ; Mme PRATI et M. MIMOUNI comme suppléants.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste proposée par Mme Rialland ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste de la majorité municipale ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Siégeront donc au conseil d'administration du SIVAAD : Isabelle ROGER et Jean-Michel PEYRATOUT comme titulaires, et Graziella PIRAS et Jean-Claude VEGA comme suppléants.

26-DCM-DGS-043 – ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIVAAD

M. Le Maire : Pour acheter en groupe et avoir de meilleurs tarifs, le SIVAAD a créé un groupement de commandes dont la durée d'existence est la même que les mandats municipaux.

Ainsi, il nous faut ré adhérer au groupement de commandes des collectivités du Var pour pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs pour nos achats.

Vous avez tous les détails dans les documents qui vous ont été envoyés.

Y a-t-il des questions ?

On passe donc au vote : qui est contre l'adhésion au groupement de commande du SIVAAD, qui s'abstient, qui est pour ?

Adopté à l'unanimité avec 33 voix pour.

26-DCM-DGS-044 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO DU SIVAAD

M. Le Maire : Après l'adhésion au groupement de commandes du SIVAAD, il nous faut 2 personnes pour siéger dans leur Commission d'Appel d'Offres. Elles doivent être choisies parmi les membres de la CAO de la commune que nous avons élus en début de séance.

Je propose les candidatures d'Isabelle ROGER comme titulaire et de Jean-Michel PEYRATOUT comme suppléant.

Y a-t-il des questions ou d'autres candidats parmi les membres de la CAO ?

Mme Rialland propose la candidature de Mme PRATI.

On va passer au vote. Je vous propose un vote à mains levées sauf si quelqu'un s'y oppose.

Qui est pour la candidature de Mme PRATI ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

Qui est pour la candidature d'Isabelle ROGER et de Jean-Michel PEYRATOUT à la CAO du SIVAAD ? 24 voix.

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Mme ROGER (titulaire) et M. PEYRATOUT (suppléant) siégeront à la CAO du SIVAAD.

26-DCM-DGS-045 – ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARC NATIONAL DE PORT CROS

M. Le Maire : D'importants enjeux à la fois environnementaux et touristiques sont portés par le Parc de Port Cros.

La commune du Pradet fait partie de l'aire d'adhésion du Parc et mène de nombreuses actions en synergie avec leurs équipes.

Pour siéger au sein du conseil d'administration, il faut donc désigner 2 membres, 1 titulaire et 1 suppléant.

Je propose ma candidature comme titulaire et celle de Bernard LEJEUNE comme suppléant..

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Rialland propose la candidature de M. LADOUCE comme titulaire et M. MIMOUNI comme suppléant.

Je vous propose maintenant de voter à mains levées pour la liste de votre choix sauf opposition de l'assemblée. L'assemblée valide à l'unanimité le vote à mains levées.

Puisque tout le monde est d'accord pour un vote à mains levées :

- Qui est pour la liste proposée par Mme Rialland ? 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).
- Qui est pour la liste de la majorité municipale ? 24 voix

Deux élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les représentants de la commune au Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros seront donc Hervé STASSINOS comme titulaire et Bernard LEJEUNE comme suppléant.

26-DCM-DGS-046 - INDEMNITÉS DE BASE DES ÉLUS

M. Le Maire : Maintenant que tout le monde est installé dans ses fonctions, il convient de délibérer sur les indemnités des élus.

Celles-ci sont strictement encadrées par la loi quant à leur montant, qui se calcule par rapport à un indice brut de la fonction publique en fonction de la strate démographique.

De droit, le maire bénéficie de 67,6% de cet indice, soit la somme de 2 778,71 euros.

Pour les adjoints et les conseillers municipaux, il s'agit de répartir une enveloppe encadrée. Ainsi, au 1er janvier 2026, l'enveloppe mensuelle attribuable pour l'ensemble des élus en exercice est de 13 359,20 euros.

Je vous propose donc d'adopter les montants figurant dans la délibération et le tableau annexé, à savoir :

- 789,22 euros bruts pour chacun des 9 adjoints
- 246,63 euros bruts pour les conseillers municipaux non rémunérés par un syndicat dans le cadre de la représentation de la commune

Tous les éléments juridiques vous sont donnés dans la note de synthèse que vous avez reçue.

Y a-t-il des questions ?

On passe au vote : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

26 voix pour

7 abstentions (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

26-DCM-DGS-047 - INDEMNITÉS MAJORÉES DES ELUS SUR LA BASE DU CLASSEMENT « STATION TOURISME »

M. Le Maire : Dans les communes classées station de tourisme comme Le Pradet, qui bénéficient d'un surclassement, la loi permet une majoration des indemnités du Maire et des adjoints de 25%.

Comme vous pouvez le voir dans la note qui vous a été adressée, cette majoration représente un montant de 694,68 euros bruts pour le Maire et 197,31 euros bruts pour les adjoints.

Les conseillers municipaux ne peuvent légalement pas y prétendre.

Y a-t-il des questions ?

Mme THOMAS : M. STASSINOS, comme vous le savez nous avons proposé dans notre programme, outre d'intégrer un élu de l'opposition pour un poste d'adjoint, de renoncer aux indemnités allouées pour classement en station de tourisme de la ville du Pradet. Rappelons que cela représente 29 645,64 euros soit près de 30 000 euros par an. Ces indemnités pourraient être reversées à des associations ou tout simplement remises dans le budget de la ville afin d'être affectées à d'autres causes. Considérant que nous traversons des temps incertains dans un contexte géopolitique de crise cet effort financier serait apprécié par les Pradétans. Je vous remercie.

Monsieur le maire : merci pour votre intervention. Monsieur BAILLOUX ?

M. BAILLOUX : merci. Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les membres de la majorité municipale.

Par la présente délibération, vous demandez au Conseil Municipal d'approuver le principe d'attribuer une majoration des indemnités de fonction de 25% au Maire et à l'ensemble des Adjointés délégués au titre du classement de notre commune en « station de tourisme ».

Dernièrement, nous avons constaté que la commune a vu le montant de sa dette par habitant doubler en 2 ans, passant de 450€ en 2023 à 950€ par habitant en 2025, quand dans le même temps, la capacité de désendettement de la ville est passée de 1,5 ans à 7,6 ans sur la même période.

Parallèlement, comme toutes les françaises et tous les français, les pradétans et les pradétans subissent de plein fouet les augmentations liées aux crises politiques dans le monde. La guerre en Ukraine avait entraîné une hausse du coût de la vie, celle au moyen Orient est en train de le rendre difficilement supportable, comme nous pouvons par exemple le constater avec l'envolée du prix des carburants.

Sur notre commune, plus d'une personne sur trois est retraitée, et certaines d'entre elles vivent avec de toutes petites pensions. Dans le même temps, beaucoup de jeunes, même s'ils ne représentent malheureusement pas la majorité des habitantes et des habitants du Pradet, ont du mal à boucler les fins de mois.

Dans la période, cette majoration semble donc particulièrement déplacée.

Sur la durée de mandat de 7 ans, cela représente tout de même plus de 207 000 € que les citoyennes et les citoyens de notre commune vont devoir consacrer au paiement de ces majorations.

Nous aurions préféré que vous renonciez à cette possibilité qui vous est donnée. Merci de votre attention.

Monsieur le maire : merci pour votre intervention. Pas d'autre intervention ?

On va donc passer au vote : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

Adopté à la majorité : 24 voix pour ; 7 abstentions (Mmes Riolland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa) et 2 voix contre (Mme Thomas et M. Bailloux).

Donc nous en avons fini avec l'installation du conseil municipal. Ce conseil municipal se termine. Je renouvelle à tout le monde mes vœux de bonne mandature et ai plaisir de vous retrouver au prochain conseil municipal. Et à nouveau merci au public d'être venu si nombreux aujourd'hui. Bonne journée et bon courage à tout le monde.

La séance est levée à 10h40.

Le secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA



Le Maire,
Hervé STASSINOS

